

1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 25-543

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 16-430

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, selon *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite, dans la zone 5.19-UL, prohiber l'usage résidence de tourisme et souhaite également contingenter l'usage résidence principale de tourisme;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 3 février 2025;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 24 février 2025;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR
ET APPUYÉ PAR**

QUE LE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'annexe VII du règlement de zonage n°16-430 de la municipalité d'Austin, concernant la grille des usages et normes d'implantation par zone, est modifiée comme suit :
 - a) En supprimant dans la case correspondante à la ligne « résidence de tourisme » et à la colonne « 5.19-UL », l'expression « X » prohibant ainsi l'usage « résidence de tourisme » dans la zone 5.19-UL;
 - b) En ajoutant dans la case correspondante à la ligne « résidence principale de tourisme » et à la colonne « 5.19-UL », la note « 24 » en exposant à l'expression « X » déjà en place, autorisant ainsi l'usage « résidence principale de tourisme », sous réserve des spécifications de la note 24;
 - c) En ajoutant dans la section « Notes se rapportant aux usages permis » à la fin des grilles des usages et normes d'implantation par zone, la note 24 qui se lit comme suit :

« 24 - L'usage résidence principale de tourisme est permis à raison d'un maximum de deux pour l'ensemble de la zone. De plus et malgré la définition encadrant cet usage, la résidence principale de tourisme est permise uniquement à même une habitation unifamiliale isolée dans la zone 5.19-UL. »;
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Directrice générale et
greffière-trésorière

| | |
|---|-----------------|
| Avis de motion | 3 février 2025 |
| Adoption du 1 ^{er} Projet de règlement | 3 février 2025 |
| Avis public consultation | XX février 2025 |
| Consultation publique | 24 février 2025 |
| Adoption du 2 ^e projet de règlement | |
| Avis public personnes habiles à voter | |
| Adoption du règlement | |
| Entrée en vigueur (certificat de la MRC) | |
| Avis public d'entrée en vigueur | |